



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ HOMOLOGUÉ PAR L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale des membres de l'Association facultaire étudiante de langues et Communication de l'Université du Québec à Montréal pour l'automne 2017 qui est tenue le 27 septembre 2018 à 12h30 au local J-1120 du pavillon Judith-Jasmin situé au 405, rue Sainte-Catherine Est à Montréal (QC) H2L 2C4.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

La présence de cent vingt-sept (127) personnes a été constatée.

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

0. Procédure

IL EST PROPOSÉ l'ouverture d'assemblée à 12h59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ d'accepter Benoît Allard et Alain Thibeault respectivement comme président d'assemblée et secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la modification de l'ordre du jour acceptée à l'unanimité et une autre proposition de modification rejetée à la majorité

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Point d'information

IL EST PROPOSÉ une présentation de trois (3) minutes du Café Tasse-Toi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ une plénière de huit (8) minutes au sujet du référendum de désaffiliation de l'ASSÉ.

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion

IL EST PROPOSÉ de reprendre l'avis de motion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ que la composition du comité exécutif soit composée de 8 membres occupant les fonctions suivantes : responsable à la coordination, responsable aux affaires financières, responsable aux affaires administratives, responsable aux affaires socioculturelles, responsable aux communications, responsable aux affaires uqamiennes, responsable aux affaires académiques et responsable aux affaires sociopolitiques.

Le ou la responsable à la coordination assure de la bonne collaboration entre les membres de l'équipe, assure le suivi des mandats de l'Association, coordonne le bon fonctionnement des différents services offerts par l'association, coordonne, avec la personne responsable aux affaires financières, le travail de la permanence, est responsable des relations de l'Association avec l'administration centrale de l'Université; est responsable des relations entre l'Association avec les associations de programme de communication ou de langues, le cas échéant, est responsable, avec les personnes responsables aux affaires externes et responsable aux affaires académiques, des relations de l'Association avec les syndicats de l'Université, est responsable de trouver des étudiant-e-s délégué-e-s pour siéger sur les différents comités des usagers de l'Université et s'assure du bon fonctionnement de la Table d'Action et de Concertation.

La ou le responsable aux affaires financières est la personne qui s'assure de la production des bilans financiers exigés par la loi et qui assure le suivi des états financiers de l'Association, coordonne, avec la personne responsable à la coordination, le travail de la permanence, voit à la rédaction des rapports financiers auprès du Conseil exécutif et des membres et est responsable de la préparation des prévisions budgétaires qui sont proposées à l'Assemblée générale, s'occupe de la péréquation et de la bonne distribution des montants aux divers tiers, prend en charge le bon déroulement du programme de subventions, du programme de commandites, du concours de bourse et du Comité de subvention et sert de pont entre le comité exécutif et le café étudiant.

Le ou la responsable aux affaires administratives archive tous documents nécessaires à l'historicité et la pérennité de l'Association, rend disponible à tout membre les mandats et positions historiques de l'Association, convoque les réunions du Conseil exécutif et en compose l'ordre du jour, coordonne le processus de transmission des savoirs et des compétences entre les différents acteurs et actrices du Comité exécutif, est responsable de la création des canevas pour les rapports mensuels produits par les membres de l'exécutif et est responsable de la présence, au siège social de l'Association, des registres exigés par la Loi et du sceau de l'Association.

La ou le responsable aux affaires socioculturelles est la personne qui a pour rôle de rassembler les étudiant-e-s en langues et en communications par le biais de projets socioculturels, organise et fait la promotion des diverses activités sociales, culturelles et sportives de l'Association, doit rester à l'écoute des membres afin de répondre à leurs demandes en matière d'évènements culturels et sociaux, doit assurer la pérennité de la Coupe AFELC, l'activité culturelle phare de l'Association, a pour mandat de coordonner un comité d'organisation pour ce projet et d'en assurer l'efficacité et effectue une veille socioculturelle et relaie l'information auprès du Conseil exécutif.

Le ou la responsable aux communications est responsable des structures de communication avec les membres, s'assure du relai de l'information concernant les autres instances universitaires avec les associations de programme, est responsable de la diffusion des messages du conseil exécutif aux membres de l'association, est responsable de l'identité visuelle de l'association, réalise la publicité et développe des outils de communication pour les différents événements relatifs à l'association étudiante et est responsable de la gestion des différents réseaux sociaux de l'association.

La ou le responsable aux affaires uqamiennes est responsable des relations entre l'Association et les différents syndicats et associations étudiantes facultaires de l'université, notamment en siégeant à l'Interfac et à l'Inter-inter, est responsable d'assurer un lien entre la commission des études et l'association, établit des liens informels avec les exécutant-e-s des autres associations facultaires siégeant également sur les comités institutionnels de l'Université, est responsable, avec la personne responsable à la coordination, des relations avec les autres associations facultaires de l'université.

Le ou la responsable aux affaires académiques est la personne qui est responsable des relations entre l'Association et la Faculté de communications et ses structures, est responsable des liens entre l'Association et les étudiant-e-s de l'École des langues, est responsable de siéger sur les instances académiques de la faculté et de l'université au nom de l'Association (ou faire en sorte que ces sièges soient comblés) et d'effectuer les liens nécessaires avec les autres représentant-e-s étudiant-e-s, assure un rôle de médiation lors de griefs entre un ou des étudiant-es et un ou des membres du corps enseignant ou tout employé de l'université et établit un contact avec le syndicat des professeur-e-s et avec le syndicat des chargé-e-s de cours lors de conflits ayant une influence sur la vie académique des étudiant-e-s.

La ou le responsable aux affaires sociopolitiques est la personne qui veille à l'organisation des activités de mobilisation (en collaboration avec le comité de mobilisation) et à l'implantation d'espaces de débat à l'intérieur de l'Association, assure une collaboration entre l'Association et les différentes associations facultaires de l'université sur le plan de la mobilisation, établit le lien entre le comité de mobilisation et le Conseil exécutif et, dans l'éventualité où le comité

de mobilisation n'est pas actif, s'assure du recrutement de ses membres, prend en charge toute campagne politique qui n'a pas été prise en charge par le comité de mobilisation, effectue une veille sociopolitique et relaie l'information pertinente pour les membres auprès du Conseil exécutif, s'assure de la convocation des Assemblées générales et du partage des tâches quant à leur organisation et est responsable des bonnes relations entre l'association et les instances politiques auxquelles l'association est affiliée, le cas échéant.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4. Élection

IL EST PROPOSÉ que la procédure électorale de l'AFESH soit appliquée pour les élections de l'AFELC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT qu'une proposition de terminer le tout de parole qui a été accepté à l'unanimité,

Chanel Vincent-Dubé a été élue majoritairement au poste de RESPONSABLE À LA COORDINATION.

IL EST PROPOSÉ l'opportunité à monsieur Cédric Mainville d'adresser la parole à l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ de fermer l'assemblée.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CONSIDÉRANT un appel de la décision du présidium et accepté à la majorité;

CONSIDÉRANT qu'une proposition de sous-amendement qui a été accepté à la majorité et d'un amendement qui a décidé par le sous-amendement.

IL EST PROPOSÉ de lever les cours de 14 heures avec un ajournement de l'assemblée de 30 minutes après l'adoption de la levée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

L'Assemblée a repris à 14h57.

IL EST PROPOSÉ la candidature de continuer l'assemblée générale et qu'un contingent de personnes peut aller lever les cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ qu'un courriel soit envoyé aux membres pour expliquer la situation des levées de cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Félix Biot a été élu majoritairement au poste de RESPONSABLE AUX AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

Philippe Séguin a été élu unanimement au poste de RESPONSABLE AUX AFFAIRES SOCIOCULTURELLES.

Marilou Ayotte a été élue unanimement au poste de RESPONSABLE AUX AFFAIRES UQAMIENNE.

Amélie Robert a été élue unanimement au poste de RESPONSABLE AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES.

Ugo Horel a été élu majoritairement au poste de RESPONSABLE AUX AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES.

Louis Piette a été élu unanimement au poste de RESPONSABLE AUX AFFAIRES FINANCIÈRES.

Laurence-Gendron Paquin a été élu majoritairement au poste de RESPONSABLE AUX COMMUNICATIONS.

5. Montréal-Campus – Groupe d'envergure

SUITE À une demande de la question préalable demandée et a été acceptée à la majorité du deux tiers.

IL EST PROPOSÉ que l'AFELC appuie la candidature du Montréal Campus comme groupe d'envergure reconnu en vertu de la politique 51 de l'UQAM et que l'exécutif rédige une lettre formelle en ce sens, que l'AFELC appuie le déclenchement d'un processus référendaire sur le prélèvement d'une cotisation automatique non obligatoire, en cas d'appui unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait le Montréal Campus comme un groupe d'envergure, que l'AFELC appuie le prélèvement d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO) de 2 dollars, en cas de déclenchement d'un processus référendaire après la reconnaissance potentielle et unanime des 7 associations facultaires qui reconnaîtrait le Montréal Campus comme un groupe d'envergure et que l'exécutif rédige une lettre formelle en ce sens.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6. Fermeture

IL EST PROPOSÉ au certificat en animation culturelle de fermer l'assemblée à 17h26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ